

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trois novembre, à vingt heures trente Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY-SUR-THOUET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Sous la présidence de M. RENAULT Jean Michel, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

### ➤ **PROJET OCTO SYMPHO 2021**

Présentation d'Octo Sympho :

Louison BERNARD membre, Guillaume BRANGIER trésorier, Audrey MARIA secrétaire et VENDET Dylan président nous ont présenté l'association

En tout 16 adhérents sur l'Association.

L'association remercie l'Assemblée de les accueillir.

Association née en novembre 2017, événements régionaux (Ils font des scènes reggae et scène électro).

Festival Eco responsable, décor en palette, bar, coin d'assise, toilette sèche. Le but : minimum de déchet.

Tout le festival se sert de produits locaux qui sont pris dans un rayon de 30 km.

Festival entre 2 000 et 3 000 personnes accueillies

Projection 2021 : Festival Les Champs Sonores sur le secteur pour le 6 et 7 août 2021

Le site prévoit : une scène techno, une arène club, un bar, un espace détente en palette, un stand restauration et un camping animé.

Budget avec une nette augmentation de dépenses 79 118,00 € de chiffre d'Affaire.

Recherche un terrain d'environ 9 hectares sur Azay pour faire leur festival en 2021 et un local de 600 à 800 m<sup>2</sup>.

La Sous-préfecture a validé les mesures sanitaires de l'Association en juin 2020.

Le Maire a tenu à préciser que le SMC leur a fait un grand compliment au niveau du tri qui avait été fait lors de leur Festival en 2019.

Laure Vignault leur a proposé de prendre contact avec Alexandre Martin et M.Prieur. Peut-être voire aussi avec le chantier d'insertion pour les palettes, pour un échange de bon procédé.

Voir sur site [lechampsonore.com](http://lechampsonore.com)

Discussion sur la présentation de l'association :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour que le Festival soit sur la commune d'Azay Sur Thouet.

### ➤ **LOTISSEMENT LE LAVOIR**

Habitat Nord-Deux-Sèvres n'est pas intéressé par les terrains. 9 lots de vendus sur 32 lots. Aujourd'hui le prix des parcelles de lotissement est à 17,00 € du m<sup>2</sup>.

#### **Propositions :**

Refaire les 2 entrées sur 150 mètres et refaire la voirie devant les 4 maisons.

Déplacer le panneau pour plus de vue, peut-être le placer au niveau du rond-point sur le terrain acheté par la commune.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prises lors des réunions du 27 novembre 2006, du 5 juillet 2010 et 15 mai 2015 concernant les prix des parcelles du lotissement le Lavoir.

Vu le préjudice économique important pour la commune du fait de la non-vente de parcelles depuis 2015,

Vu la volonté de favoriser l'accès à la propriété des ménages dans un contexte difficile,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL (1 contre la diminution du prix, 2 abstentions 10 pour 10.00€ le m<sup>2</sup>, 1 pour 12.00€ le m<sup>2</sup> et 1 pour 15.00€ m<sup>2</sup>) :

- Décide de baisser le prix de vente des lots restants du lotissement de Lavoir afin d'encourager l'accession à la propriété de jeunes ménages et à la construction de résidences principales.
- Le prix de vente des terrains du lotissement le Lavoir sera de 10 Euros TTC le m<sup>2</sup>, sachant que chaque acheteur sera assujéti aux droits de mutation au profit de l'Etat.

- Les actes de vente des différentes parcelles seront établis par Maître GUILBOT-BARBELLION, Office Notarial de Secondigny (79)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

### ➤ **MARCHE VOIRIE 2020 : AVENANT N°1**

Considérant la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2020 relative à l'attribution du marché de travaux de voirie 2020,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que les travaux arrivent à leur fin.

De ce fait, et concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 de l'entreprise COLAS Centre Ouest. Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires d'enrobé à chaud et des travaux en moins de délimitage et balayage (chantier 3, 4 et 5), de couche d'accrochage à l'émulsion de bitume (chantier 1, 2, 4, 5 et 6) et la réalisation d'un ralentisseur (chantier 3).

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Entreprise	Montant HT Base	Avenant		Nouveau montant	Variation
		Plus value	Moins value		
COLAS Centre ouest	108 977,60	2 687,50	- 1 036,80	110 628,30	+ 1,515 %
<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>21 795,52</b>	<b>330,14</b>		<b>22 125,66</b>	
<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>130 773,12</b>	<b>1 980,84</b>		<b>132 753,96</b>	

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 pour l'entreprise SARL COLAS Centre Ouest relatif au marché de travaux de voirie 2020, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- approuve l'avenant n°1 pour l'entreprise SARL COLAS Centre Ouest relatif au marché de travaux de voirie 2020,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2020 de la Commune d'AZAY SUR THOUET ;

### ➤ **BILAN D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE 2019**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le Bilan d'Activités Communautaires 2019 qui présente les activités et les projets récents de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les principales perspectives.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- prend acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

### ➤ **LOCATION LOGEMENT 9 BIS RUE DE LA GIRARDIERE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur PILLET Brandon a quitté le logement qu'il occupait sis 9 bis rue de la Girardièrre et que Monsieur FAVREAU Arthur est intéressé pour louer ce logement à compter du 4 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de louer le logement 9 bis rue de la Girardière à Monsieur FAVREAU Arthur à compter du 4 novembre 2020.
- Charge Monsieur le Maire ou ses adjoints de conclure le bail avec Monsieur FAVREAU Arthur et de le signer.
- Rappelle que le loyer est de 335,82 Euros et précise que le coût des ordures ménagères viendra s'ajouter au loyer mensuel.
- Décide qu'à titre de garantie une caution représentant un mois de loyer soit 335,82 Euros sera versée.
- Ajoute qu'une personne se portera caution solidaire.

#### ➤ **DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET PRINCIPAL**

Commande pour l'éclairage public 12 959.98€TTC

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite aux différents travaux d'éclairage public décidés, il est nécessaire de faire des virements de crédit :

- Section investissement dépenses :
  - Programme 0219 – Divers Bâtiments – article 2138 = -13 000,00 €
  - Programme 262 – Eclairage public – article 2181 = + 13 000,00 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

#### ➤ **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL**

*Annule et remplace délibération du 2 mars 2020*

Le compte administratif ayant été voté le 2 mars 2020, il convient, conformément à l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat de l'exercice 2019 :

Section investissement déficit de 36 582,66 Euros

Section de fonctionnement excédent de 108 782,96 Euros

Le déficit réel de la section d'investissement s'élève fin 2019 à 14 992,20 Euros dont 300 € en report.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 639 836,81 Euros.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation de la somme de 14 992,20 Euros en section d'investissement au compte 1068
- Affectation de la somme de 624 844,61 Euros en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.

#### ➤ **MISE A JOUR CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de classer un chemin rural dans la voirie communale suite à l'achat d'un chemin privé au lieudit la Poupelinière :

- Le chemin rural dit de la Poupelinière est une voie de desserte du village de la Poupelinière qui débute à la voie communale n°4. La longueur est de 260 ml et d'une largeur d'emprise moyenne de 7 ml. La chaussée est revêtue d'un enduit bitumeux de 2,20 ml de largeur. Cette voie sera identifiée VC – route de la Poupelinière n°112.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

- Décide de classer ce chemin rural en voie communale :
  - VC – Route de la Poupelinière pour 260 ml n°112
- Précise que la longueur totale de voie communale est maintenant de 37 155,59 ml
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce projet

#### ➤ **TARIFS SALLE POLYVALENTE AU 1ER JANVIER 2021**

Pas de changement de tarif pour l'année 2021

➤ **DIVERS**

- **Défense incendie 2020 : devis le Champs Blanc, la Trébesse, la maison des chasseurs, la Jauffrère et le Fuand**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 02/09/2019 et explique que certains travaux n'ont pas été effectués. Il présente à l'assemblée les devis mis à jour pour la création de défenses incendie au Champs Blanc, à la Trébesse, à la Maison des chasseurs, la Jauffrère et le Fuand :

Travaux	Entreprises	Montant HT
- Le Champs Blanc	SARL GOUBAND à Secondigny (79)	2 397,28 €
- La Trébesse		993,36 €
- La Maison des Chasseurs		2 886,80 €
- La Jauffrère		1 102,03 €
- Le Fuand		1 490,17 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 869,64€</b>

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants

**ACCEPTE** les devis pour la création de défenses incendie au Champs Blanc, à la Trébesse, à la Maison des chasseurs, la Jauffrère et le Fuand :

Travaux	Entreprises	Montant HT
- Le Champs Blanc	SARL GOUBAND à Secondigny (79)	2 397,28 €
- La Trébesse		993,36 €
- La Maison des Chasseurs		2 886,80 €
- La Jauffrère		1 102,03 €
- Le Fuand		1 490,17 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 869,64€</b>

- **DECIDE** que ces travaux seront mandatés en Investissement
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.
  
- **PLUi : analyse urbaine et foncière de la commune**  
Analyse urbaine la commission voirie et urbanisme va se réunir pour en discuter le lundi 9 novembre à 20h30 à La Mairie.

- **Téléthon 2020**

Les animations sont annulées, juste une intervention sur l'Ecole de Frécul.

Ramassage de la ferraille possible en précisant aux personnes d'apporter la ferraille à La Mairie. Patrice se rapproche d'Alain Goulard pour le ramassage.

- **Repas + 65 ans**

**Repas des anciens** : Distribution du courrier pour le repas des anciens qui est annulé. Le repas du Conseil Municipal est également annulé

- **11 novembre** : au niveau de la préfecture ils autorisent 6 personnes maximum à la commémoration. Christelle R. prendra des photos. 11h00 au monument aux morts.
  
- **Prochaine réunion de Conseil Municipal le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020**